

# Agriculture et systèmes d'alimentation de la Suisse

CHRISTINE BADERTSCHER, Swissaid

MARCEL ANDEREGG, Biovision

FRIEDRICH WULF, Pro Natura

## Quels sont les ODD pertinents pour l'agriculture ?

### ODD 1: Mettre fin à la pauvreté:

Le système commercial a une influence sur le développement économique et, partant, sur la lutte contre la pauvreté dans le monde.

### ODD 2: Favoriser la sécurité alimentaire et l'agriculture durable:

La sécurité alimentaire est acquise en Suisse mais notre comportement de production et de consommation a une influence sur d'autres pays (par ex. consommation de ressources).

**ODD 8:** Croissance économique durable: L'accès aux marchés des produits agricoles (transformés) peut aboutir à une croissance économique durable si un commerce équitable est garanti.

**ODD 13:** Lutter contre le changement climatique: L'agriculture doit

réduire ses émissions (par ex. par réduction de l'utilisation d'engrais minéraux) et étendre ses puits de carbone (par ex. formation d'humus).

**ODD 15:** Protéger les écosystèmes terrestres: Les importations (par ex: soja et huile de palme) ont une grande influence sur les écosystèmes terrestres d'autres pays.

### Synergies entre les objectifs:

**ODD 1 et 2:** Le commerce équitable rend intéressants les investissements dans l'agriculture, qui profitent à leur tour à la sécurité alimentaire.

**ODD 2, 13 et 15:** Les méthodes de culture durables sont plus favorables au climat, protègent les écosystèmes terrestres et garantissent la sécurité alimentaire de manière durable.

### Conflits entre objectifs:

**ODD 2 et 15:** L'agriculture industrielle produit à court terme davantage de denrées alimentaires, mais à long terme, elle a des effets nocifs (perte de fertilité des sols). Des méthodes de culture durables permettent de garantir la sécurité alimentaire à long terme.

**ODD 8 et 2:** Les exportations de produits agricoles aboutissent à une croissance économique dans les pays en développement. Mais ces exportations ne doivent pas se faire au détriment de la sécurité alimentaire (Cash-Crops au lieu de denrées alimentaires). Au lieu de matières premières, ils doivent avoir un meilleur accès au négoce de produits transformés et créer ainsi davantage de valeur ajoutée.

Les domaines suivants sont déterminants pour la mise en œuvre des ODD dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation: organisation de la politique agricole et commerciale ainsi que comportement de consommation. Etant donné que la Suisse importe près de la moitié de ses denrées alimentaires, **une bonne part de l'empreinte écologique causée par le système alimentaire est située à l'étranger.** La promotion d'une agriculture écologique et durable revêt ainsi une importance cruciale en Suisse comme à l'étranger.

> voir également: Planète et environnement

## Politique agricole

L'article 104 de la Constitution fédérale décrit l'**agriculture multifonctionnelle** (approvisionnement en denrées alimentaires, conservation des ressources, entretien du paysage agricole) en Suisse.

Depuis bien 20 ans, de grandes **réformes** ont eu lieu dans la politique agricole. Elles allaient de pair avec un changement de système, passant des subven-

tions en fonction de la production au système de paiements directs<sup>1</sup> honorant les prestations écologiques. La dernière grande réforme a eu lieu en 2014. La politique agricole 14-17 a été prolongée jusqu'à l'an 2021.

Un élément central de la politique agricole est représenté par les **prestations écologiques requises (PER)** (par ex. bilan de fumure équilibré, rotation réglée des cultures, surfaces de promotion de la biodiversité). Afin d'obtenir des paiements directs, une entreprise agricole doit satisfaire à ces PER.

Les **paiements directs** se montent au total à 2,8 milliards de francs par an et sont partagés en 40 % de contributions à la sécurité de l'approvisionnement, 33 % de contributions écologiques et 25 % de contributions à la conservation du paysage. À côté des paiements directs, il est également versé des contributions à la production et aux ventes (au total 440 millions par an), par exemple le supplément pour le lait transformé en fromage, les contributions aux cultures particulières et les contributions de promotion des ventes.

### Politique commerciale

La Suisse perçoit des droits de douane en partie élevés (pour la viande, les fruits, les légumes); sur l'ensemble des importations, les droits de douane se montent à environ 6 % de la valeur d'importation.<sup>2</sup> Certains marchés sont déjà entièrement libéralisés, il existe par exemple depuis 2007 un libre-échange du fromage avec l'UE.

La Suisse accorde aux pays en voie de développement des préférences tarifaires (*Generalized System of Preferences, GSP*); c'est-à-dire que les produits agricoles (matières premières uniquement, pas de produits transformés) des pays en voie de développement peuvent être importés à un taux réduit et les marchandises des pays les moins avancés (PMA) sont en franchise de droits.

### L'agriculture en Suisse

Les **émissions de gaz à effet de serre** ont diminué de 12.5 % depuis 1990. Actuellement, l'agriculture dégage environ 7.6 millions de tonnes en équivalent CO<sub>2</sub><sup>3</sup>. Afin que les **objectifs climatiques** puissent être atteints, les émissions doivent cependant être réduites encore davantage. Aussi des mesures efficaces doivent-elles impérativement être prises au niveau de la protection du climat.

> voir également: **Planète et environnement**

Depuis l'introduction des PER en 1997, de nombreux **paramètres écologiques** ont pu être améliorés, mais seulement jusqu'en l'an 2000; depuis, l'évolution est stable, ou s'est même en partie détériorée (émissions d'ammoniac<sup>4</sup>, perte de biodiversité<sup>5</sup>). La pression économique déclenchée par la libéralisation des marchés agricoles aboutit à une concentration et à une intensification de la production agricole (economy of scale). De plus, la branche n'a pas suffisamment conscience des problèmes d'environnement.

La Confédération a pris diverses mesures (plan d'action protection des cultures, plan d'action biodiversité, etc.), qui doivent désormais être mises en œuvre et renforcées de manière conséquente. **Car les mesures actuelles en vue d'atteindre les objectifs écologiques n'ont pas produit suffisamment d'effet.**

> voir également: **Moyens de mise en œuvre**

Le nouvel article constitutionnel 104a intitulé « Sécurité alimentaire » exige une **production adaptée aux conditions locales**. En tant que pays de pâturages, la Suisse est prédestinée à l'élevage de ruminants, qui transforment l'herbe en protéines de haute qualité. Cependant, la prémisse « Feed no Food » doit rester valable. Autrement dit, l'utilisation d'aliments concentrés dans la production de lait et de viande de bœuf doit être réduite de façon massive. Cela réduira les importations d'aliments concentrés, la concurrence entre production de fourrage et de denrées alimentaires sera minimisée de même que l'impact sur l'environnement dû à la production d'aliments concentrés.

## Commerce agricole

Les **importations de denrées alimentaires** en Suisse ont augmenté de 80 % depuis 1990, soit de 2 millions à près de 4 millions de tonnes.<sup>6</sup> La Suisse est parmi les plus grands importateurs nets du monde. Plus de la moitié de l'empreinte écologique du système alimentaire suisse est à l'**étranger**.

Bien que les **importations des pays les moins avancés (PMA)** soient exemptées de douane et de contingents, 1 % seulement des importations de la Suisse proviennent des PMA. Des régimes de faveur ne suffisent pas à eux seuls à favoriser les importations depuis les PMA. Il est en particulier difficile, pour les petits producteurs, d'obtenir le certificat d'origine exigé. Aussi est-il nécessaire de promouvoir spécifiquement ces importations (par ex. assistance d'organisations de producteurs).

Les **préférences douanières** pour pays en développement doivent être maintenues et étendues aux produits transformés. Il est d'importance cruciale pour les pays en développement de pouvoir exporter, au lieu des seules matières premières (au prix bas), également des produits transformés.

En outre, la Suisse doit lier l'octroi des contingents douaniers à des **critères de durabilité** et tenir compte d'une manière générale des **critères de durabilité** dans ses importations. En particulier dans les importations de matières premières pour trafic actif de perfectionnement (café, cacao).

La Suisse doit également s'engager afin que chaque pays puisse protéger sa propre production par des **tarifs douaniers**, afin d'éviter que l'agriculture paysanne ne soit évincée. Car une agriculture durable ne peut être obtenue à des prix mondiaux, nulle part dans le monde.

Avec le nouvel **article constitutionnel 104a** intitulé «**Sécurité alimentaire**», non seulement la production durable, mais aussi le commerce durable des produits agricoles sont ancrés dans la Constitution (relations commerciales transfrontalières contribuant au développement durable de l'économie agricole et alimentaire). A côté de cela, l'économie d'exportation exerce une pression considérable en vue de libéraliser encore davantage les marchés agricoles, afin que de nouveaux **accords de libre-échange** puissent être conclus (par exemple avec la Malaisie, l'Indonésie et les états Mercosur d'Amérique du Sud).

Les accords avec l'Indonésie et la Malaisie aboutiraient à des importations simplifiées d'**huile de palme**, dont la production est discréditée étant donné les graves dommages pour la nature et le climat ainsi que l'exploitation et l'expulsion d'humains. En outre, des importations simplifiées feraient une forte concurrence aux producteurs suisses d'huile de colza et de tournesol. L'accord Mercosur porte sur la simplification des importations de viande. La production industrielle de viande dans les pays d'Amérique du Sud est nuisible au climat et a des conséquences négatives pour les petits paysans. Ces accords ne doivent donc être conclus qu'en tenant compte de manière conséquente des **critères de durabilité**.

Le nouvel article constitutionnel 104a doit maintenant être mis en œuvre par la Confédération. Cela permettra d'exclure toute réduction unilatérale de la protection des frontières sans standards minimaux durables pour les importations. Une agriculture durable dans les trois dimensions n'est possible que si les marchés agricoles ne sont pas libéralisés davantage. Si l'agriculture en Suisse est soumise à une pression économique encore plus forte, la production sera abandonnée et on importera davantage de denrées alimentaires, ce qui renforcera encore **l'empreinte écologique de la Suisse à l'étranger**.

> voir également : **Consommation et production durables**

> voir également : **De nouveaux instruments pour améliorer la cohérence en faveur du développement durable**

> voir également : **Politique économique extérieure et questions fiscales internationales**

> voir également : **Planète et environnement**

> voir également : **De nouveaux instruments pour améliorer la cohérence en faveur du développement durable**

> voir également : **Consommation et production durables**

## Comportement des consommateurs et Food Waste

La population suisse consomme environ 50kg de viande par personne et par an, soit trois fois plus que la quantité recommandée. En outre, près d'un tiers des denrées alimentaires est jeté, dont une grande partie (45 %) dans les mé-

nages<sup>7</sup>. On tient de moins en moins compte de la saison pour les fruits et légumes. Or les légumes consomment beaucoup d'énergie supplémentaire en dehors de la saison (serres chauffées et/ou transport par camion et avion).

## Recommandations

L'agriculture suisse doit devenir plus respectueuse de l'environnement et du climat (ODD 13 et 15, voir Recommandation 1). De plus, la politique commerciale doit être conçue de telle sorte que les pays en développement aient un meilleur accès aux marchés pour les produits transformés, et les contrats commerciaux doivent être conformes aux ODD (ODD 8, voir Recommandation 4). Le comportement de consommation de la population suisse doit devenir moins gourmands en ressources (ODD 12, Recommandation 6).

1. **Rendre l'agriculture suisse plus respectueuse de l'environnement et du climat.** Les programmes de paiements directs pour la promotion d'une production adaptée aux conditions locales doivent être renforcés: la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH), contributions pâturage (SRPA) ainsi que la promotion de l'agriculture biologique. Les objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA) doivent être atteints de concert avec les agriculteurs et les émissions de pesticides et d'engrais réduites au point de ne plus entraver la diversité végétale et les populations d'insectes et pour que les excédents d'azote soient évités. Le justificatif des prestations écologiques requises PER doit encore être développé pour réduire l'impact écologique.
2. **Feed no Food aux ruminants.** La détention de ruminants est conforme au site dans le pays de pâturages qu'est la Suisse. Une stratégie conséquente de Feed no Food aux ruminants minimise la concurrence entre fourrages et alimentation humaine tout en réduisant les importations de fourrages concentrés et ainsi les émissions d'ammoniac.
3. **Renforcer la recherche et la formation en agriculture biologique.** Il est indispensable de renforcer l'agriculture biologique pour protéger la biodiversité et le climat. En renonçant aux engrais minéraux, en travaillant le sol avec ménagements, en formant de l'humus au moyen d'engrais organiques et en favorisant les terres de pâturage, on fait que le sol devient un puits de carbone.
4. **Politique commerciale pour une agriculture durable.** Le nouvel article constitutionnel 104a doit être mis en œuvre par la Confédération. Une agriculture durable dans les 3 dimensions ne sera réalisable que si les libéralisations éventuelles des marchés agricoles ne sont faites qu'après un examen soigné. Une réduction unilatérale de la protection des frontières sans standards minimaux pour les importations est exclue. La politique agricole, extérieure et commerciale de la Suisse doit en outre être conçue de manière à ne pas exercer de pression sur de précieux espaces vitaux ni espèces en Suisse et à l'étranger.
5. **Améliorer la politique commerciale en faveur des pays en développement.** Des prix justes doivent être payés pour les importations, en particulier pour les fruits tropicaux, le café et le cacao. Afin que les pays en développement puissent générer davantage de valeur ajoutée, les préférences douanières doivent être étendues aux produits transformés. En outre, la Suisse doit s'engager pour que chaque pays puisse protéger sa propre production par des tarifs douaniers, afin d'éviter que l'agriculture paysanne ne soit évincée.
6. **Comportement conscient de consommation de la population suisse.** La population doit être sensibilisée aux répercussions de son comportement de consommation sur l'environnement et les pays en voie de développement. L'évitement du Food Waste ainsi qu'une consommation de viande réduite et consciente (par ex. *from nose to tail*) sont d'importance cruciale.

## NOTES

- 1 Les prestations d'intérêt public que doit fournir l'agriculture en vertu de l'article 104 de la Constitution fédérale sont subventionnées par un type spécifique de paiement direct. La plupart des paiements directs sont fonction de la production.
- 2 Office fédéral de l'agriculture, Rapport agricole 2016 ([2016. agrarbericht.ch/fr](http://2016.agrarbericht.ch/fr))
- 3 Office fédéral de l'agriculture, Rapport agricole 2015 ([2015. agrarbericht.ch/fr](http://2015.agrarbericht.ch/fr))
- 4 Les émissions d'ammoniac de l'agriculture. Les émissions d'azote ammoniacal ont été d'environ 48 000 tonnes d'azote en 2014. Dans les objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA), il est exigé un maximum de 25 000 t N/an.
- 5 Les surfaces de promotion de la biodiversité et des espaces vitaux sont présentes dans l'ensemble de la Suisse. Il y a en partie cependant d'importants déficits de surface, en particulier dans les zones tampons autour des réserves naturelles. En outre, les surfaces de promotion de la biodiversité n'ont pour la plupart pas encore la qualité écologique nécessaire ou ne sont pas situées en un endroit approprié. Il y a également des déficits au niveau de l'interconnexion et de la perméabilité.
- 6 Administration fédérale des douanes (AFD), décembre 2017
- 7 [Foodwaste.ch](http://Foodwaste.ch)